



Guide technique

Site Natura 2000 des Landes de Cadeuil (ZSC n°FR5400465)



© A. Orseau / LPO

Carte d'identité du site Natura 2000

Nature du site : Mosaïque de landes, de bois à chênes tauzin et de prairies, se développant sur des sols sableux et argileux, en lien avec les habitats plus humides du Marais de Brouage.

Situation : Charente-Maritime
3 communes

Surface : 575 ha

Enjeux écologiques : 10 habitats naturels et 46 espèces d'intérêt européen, dont 3 habitats et 1 espèce considérés prioritaires.

Natura 2000 est le plus vaste réseau de sites protégés (terrestres et marins) au monde.

Il regroupe un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté et/ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui y vivent.

Natura 2000 vise à protéger les habitats et espèces rares et menacés en Europe, et à assurer une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les activités humaines.

La France a fait le choix d'une approche concertée et basée sur le volontariat et la contractualisation. Les acteurs du territoire sont invités à dialoguer et participer activement à la préservation et à la gestion du site Natura 2000.



18,15 %

du territoire terrestre de
l'Union européenne

29 298 sites



12,9 %

de la surface terrestre
métropolitaine,

soit **7 millions d'hectares**

1 776 sites

Les enjeux écologiques des Landes de Cadeuil

Quelles richesses sur votre territoire ?

Les sites Natura 2000 sont désignés en raison des habitats naturels et des espèces rares et menacés à l'échelle européenne, dits d'intérêt communautaire, qu'ils abritent.

Les habitats d'intérêt communautaire du site

PRIORITAIRE	Landes	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> Landes sèches européennes
PRIORITAIRE	Forêts / boisements	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyreneica</i> Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
PRIORITAIRE	Milieux humides et tourbeux	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> Tourbières basses alcalines
	Milieux aquatiques	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetion-Nanojuncetea</i>

Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) © A. Orcseau / LPO



Prairie à Molinie © A. Orcseau / LPO



Landes © A. Orcseau / LPO

L'ensemble des habitats naturels constituent des milieux de vie pour les espèces. Milieux humides, forêts, haies, prairies, landes... doivent être préservés dans leur ensemble.

Les habitats naturels sont en interaction les uns avec les autres. La continuité entre ces habitats est indispensable. Les espèces doivent aussi pouvoir circuler librement entre leurs différents milieux de vie.

Quelques espèces d'intérêt communautaire du site : trombinoscope



Loutre d'Europe
Lutra lutra



Cordulie à corps fin
Oxygastra curtisii



Agrion de Mercure
Coenagrion mercuriale



Cistude d'Europe
Emys orbicularis



Murin à oreilles échancrées
Myotis emarginatus



Barbastelle d'Europe
Barbastella barbastellus



Grand Rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum



Grand Murin
Myotis myotis

PRIORITAIRE



Rosalie des Alpes
Rosalia alpina



Grand Capricorne
Cerambyx cerdo



Lucane cerf-volant
Lucanus cervus



Cuivré des marais
Lycaena dispar

Et d'autres espèces patrimoniales



Guêpier d'Europe
Merops apiaster



Hirondelle de rivage
Riparia riparia



Fauvette pitchou
Sylvia undata



Engoulevent d'Europe
Caprimulgus europaeus



Genette commune
Genetta genetta



Iris de Sibérie
Iris sibirica



Lycopode inondé
Lycopodiella inundata



Spiranthe d'été
Spiranthes aestivalis

La boîte à outils Natura 2000

Pour une gestion durable du territoire

La Charte

Valoriser les pratiques et activités respectueuses de l'environnement

À travers la charte Natura 2000, le signataire met en œuvre des engagements non rémunérés pour évoluer vers une gestion respectueuse des milieux naturels et des espèces.

Le contrat Natura 2000

Financer des travaux de gestion en faveur des milieux naturels

Le contrat Natura 2000 finance les travaux de gestion en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, sélectionnés parmi une liste d'actions éligibles.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Aider une agriculture respectueuse de l'environnement

Les MAEC visent à accompagner financièrement les exploitants agricoles souhaitant asseoir ou développer des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité.

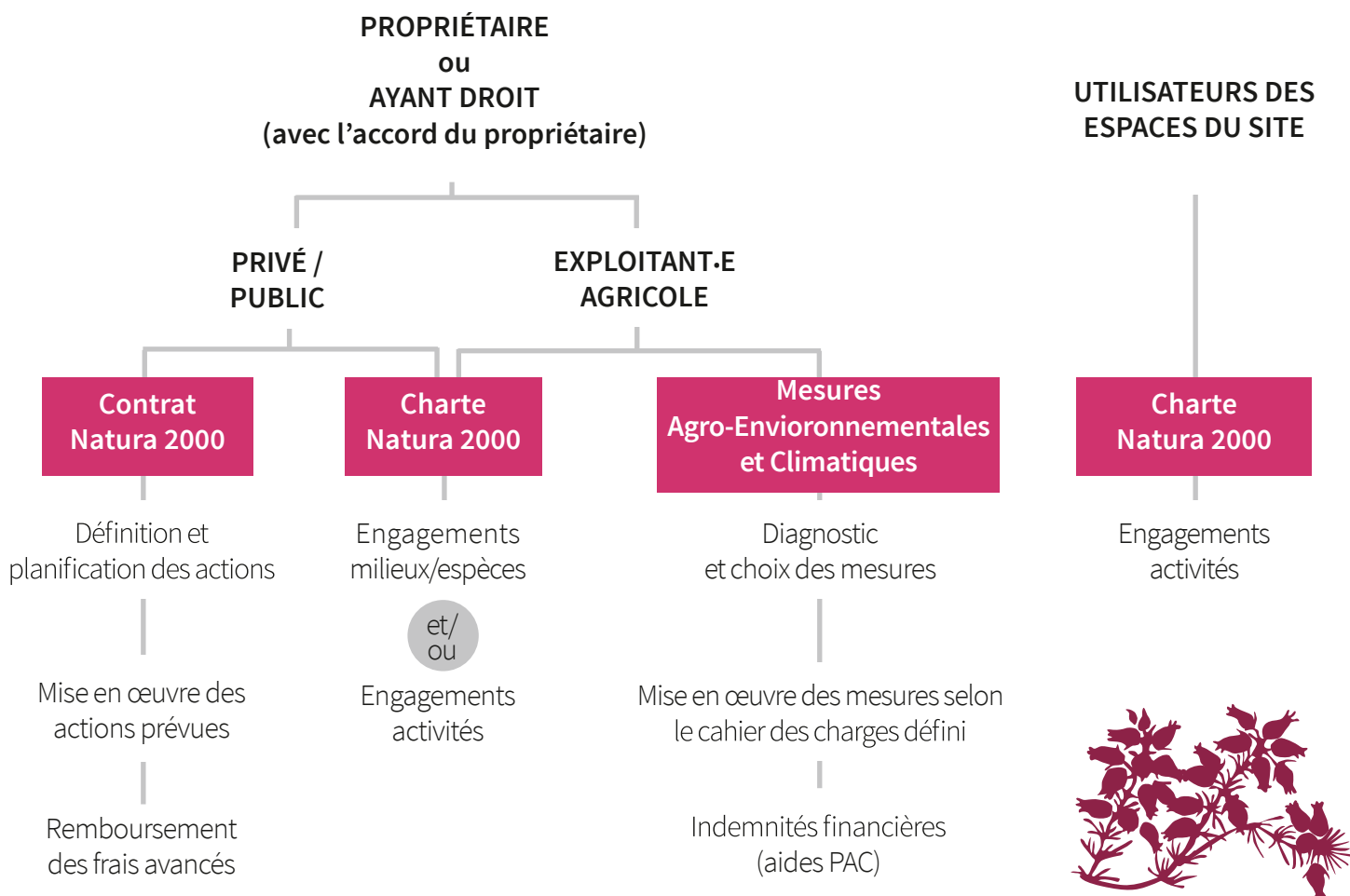
Adhésion gratuite
Pas de surcoût
Accès à des avantages fiscaux
Valorisation des pratiques et activités

Remboursement de 100 % des frais avancés (80 % pour les collectivités)
Accès à des avantages fiscaux
Assistance administrative gratuite pour le montage et le suivi du dossier

Indemnités via la PAC (fixée pour chaque mesure)
Accès à des avantages fiscaux
Dans la limite de 10 000€/exploitation

Engagement • sur la base du volontariat • sur 5 ans

Comment s'articulent ces outils ?



L'évaluation des incidences

Un projet... quelles incidences sur le site Natura 2000 ?

Véritable outil de prévention, l'évaluation des incidences vise à déterminer si un projet ou une activité peut avoir des impacts négatifs sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

La démarche Natura 2000 n'empêche pas la mise en œuvre de projets à visé socio-économique sur le territoire.

Elle a pour objectif d'assurer l'équilibre entre activités humaines et préservation de la nature.

QUI ?

C'est au porteur de projet (ou à un bureau d'études missionné par le porteur de projet) de réaliser l'évaluation des incidences pour son projet.

QUOI ?

Projets/activités concernés
qu'ils soient situés dans le site ou à proximité
(et ayant des liens avec les habitats ou espèces)

Projets/activités déjà soumis
à autorisation/déclaration au titre d'une autre
procédure règlementaire

Projets/activités déjà soumis
à autorisation/déclaration au titre d'une autre
procédure règlementaire

COMMENT ?

Anticipez votre projet et ses incidences éventuelles dès sa conception.

Prenez contact en amont avec les services de l'État (Direction départementale des territoires) et/ou la structure animatrice du site Natura 2000 pour obtenir un appui et les informations nécessaires à la conception de votre projet.

Des formulaires simplifiés existent pour faciliter votre démarche (site internet : charente-maritime.gouv.fr, rubrique « Natura 2000 sur terre et en mer > L'évaluation des incidences Natura 2000 »).

En détails :

Les activités soumises à évaluation des incidences sont énumérées dans 3 types de listes :

- ▶ une liste nationale
- ▶ les listes locales 1 : les activités figurant sur ces listes sont encadrées (autorisation, approbation, déclaration) et viennent en complément de celles figurant sur la liste nationale (LN1).
- ▶ les listes locales 2 : concernent des activités nécessitant un régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

Listes consultables ici :



Votre rôle au sein du site Natura 2000

Participer au COPIL

et à la vie du site Natura 2000

Assurer le relai entre la population et la structure animatrice du site : faire connaître les enjeux écologiques du site, faciliter la diffusion d'informations à destination des habitants

Assurer l'articulation

entre les politiques publiques et d'aménagement de votre territoire (PLU, SCOT...) et la démarche Natura 2000

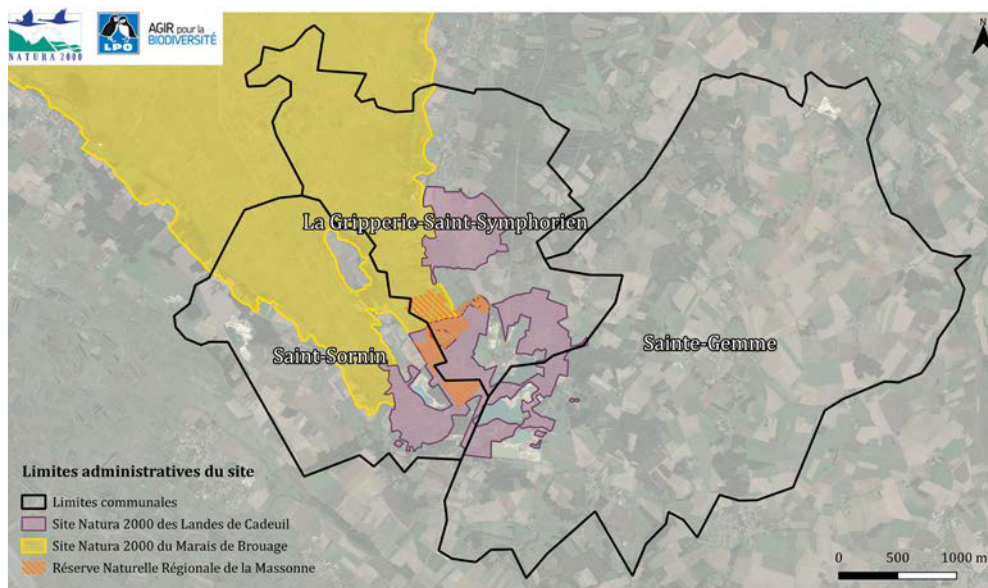
Expliquer la démarche

auprès des habitants et usagers du site : transmettre les informations nécessaires à la préservation des habitats et des espèces du site (éléments de connaissances, informations sur l'évaluation des incidences Natura 2000...)

Alerter la structure animatrice en cas d'atteinte aux habitats et espèces du site. En tant que maîtres d'ouvrage, étudier les incidences des projets pour les habitats et les espèces : éviter ou limiter les incidences

S'engager dans la démarche Natura 2000, par le biais d'une charte ou d'un contrat.

Initier des projets pour la préservation de la biodiversité



Site Natura 2000 - Landes de Cadeuil - FR5400465

Sources : Scan25 © - © IGN, INPN, LPO
Réalisation : C.FAGOT, LPO - mars 2022

Acteurs locaux & propriétaires

Étudier **les incidences des projets** sur les habitats et les espèces : les éviter ou les limiter

Aider à la **diffusion des informations** concernant le site Natura 2000

S'engager dans la démarche Natura 2000 : signer une charte ou un contrat

L'animatrice Natura 2000 se tient gratuitement à votre disposition pour toute question ou information.

Pour en savoir plus sur la démarche Natura 2000 :

<http://www.natura2000.fr>

Qui contacter ?

Camille FAGOT - LPO

16000 PUYMOYEN

Tél : 06 19 62 16 90

@ : camille.fagot@lpo.fr

<http://landesdecadeuil.n2000.fr/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Yves VÉRILHAC

Conception : Marion JANSANA, Camille FAGOT / LPO 2022

Réalisation, maquette : Antoine BARRAUD, Fabien RATELET / - Service Éditions LPO © 2022 - ED2201001FR

Imprimé sur papier PEFC par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Ce document est élaboré par la LPO France

dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB Natura 2000 du site des « Landes de Cadeuil », sous l'autorité du Préfet de la Charente-Maritime.

